

Alessandro Brenci

De la question juridique de principe

La traduction de l'autorité judiciaire
suprême; le reflet des hésitations sur
la nature du Tribunal fédéral

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	IX
SOMMAIRE.....	XIII
BIBLIOGRAPHIE.....	XV
TABLE DES ABREVIATIONS.....	LXV
INTRODUCTION.....	1
TITRE I. DE LA QUESTION JURIDIQUE DE PRINCIPE : L'ETAT DE LA PROBLEMATIQUE EN DROIT POSITIF ...	7
Chapitre 1. De la question juridique de principe : son ancrage constitutionnel, son interprétation par les jurisprudence et doctrine actuelles	11
Section 1. Le contexte historique de la réforme constitutionnelle de la justice du 12 mars 2000 : son interprétation par les jurisprudence et doctrine actuelles.....	11
Section 2. Définition et portée de l'article 191 alinéa 2 Cst. féd. : l'interprétation par les jurisprudence et doctrine actuelles	14
Chapitre 2. De la question juridique de principe : sa traduction dans la loi fédérale sur le Tribunal fédéral, son interprétation par les jurisprudence et doctrine actuelles	19
Section 1. Le contexte historique ayant présidé à l'introduction, dans la loi, de la question juridique de principe – Son interprétation par les jurisprudence et doctrine majoritaire actuelles	19
Section 2. La question juridique de principe : la définition telle que consacrée par les jurisprudence et doctrine actuelles	21
I. La définition selon le Message du Conseil fédéral	21
II. La définition selon la doctrine et la jurisprudence	22
A. Une question de droit	26
B. Une question juridique qualifiée de principe.....	27
§ 1. La qualification de principe : une problématique importante du droit suisse	28
§ 2. La qualification de principe : la nécessité d'une réponse.....	29
§ 3. La pratique jurisprudentielle : quelques « cas d'école » de question juridique de principe.....	31
C. Une question juridique susceptible d'être tranchée par le Tribunal fédéral.....	36

Section 3.	La question juridique de principe : la portée telle qu'interprétée par les jurisprudences et doctrines actuelles.....	37
I.	Une portée univoque	37
II.	Une portée restreinte	39
A.	L'économie entre la question juridique de principe et la valeur litigieuse	39
B.	L'économie entre la question juridique de principe et l'exclusion d'accès	42
§ 1.	L'économie générale entre la question juridique de principe et l'exclusion d'accès : la traduction légale, les interprétations jurisprudentielle et doctrinale	42
§ 2.	L'économie entre la question juridique de principe et l'exclusion d'accès : le cas particulier du recours en matière de droit public portant sur une contestation relative aux marchés publics	44
C.	L'économie entre la question juridique de principe et le recours constitutionnel subsidiaire.....	52
Section 4.	La question juridique de principe : ses liens avec la composition de la cour.....	60
I.	La composition de la cour : comment savoir ?.....	61
II.	La composition de la cour en procédure ordinaire : l'article 20 LTF.....	61
A.	La règle générale : l'article 20 alinéa 1 LTF	62
B.	La première exception : l'article 20 alinéa 2 première phrase LTF... ..	62
§ 1.	La réunion de cinq juges en raison de la présence d'une question juridique de principe	63
§ 2.	La réunion de cinq juges en raison de la requête d'un magistrat	64
C.	L'exception de l'exception : l'article 20 alinéa 2 deuxième phrase LTF	64
III.	La composition de la cour en procédure simplifiée : les articles 108 et 109 LTF	65
A.	Le juge unique : l'article 108 LTF	68
§ 1.	La non entrée en matière prononcée contre les recours manifestement irrecevables : l'article 108 alinéa 1 <i>littera</i> a LTF.....	68
§ 2.	La non entrée en matière prononcée contre les recours à la motivation insuffisante : l'article 108 alinéa 1 <i>littera</i> b LTF	69
§ 3.	La non entrée en matière prononcée contre les recours procéduriers ou abusifs : l'article 108 alinéa 1 <i>littera</i> c LTF.....	70
B.	Le collège de trois juges : l'article 109 LTF	70
§ 1.	La procédure simplifiée au sens de l'article 109 alinéa 1 LTF.....	71
§ 2.	La procédure simplifiée au sens de l'article 109 alinéa 2 LTF.....	73
IV.	La coordination entre les articles 20, 108 et 109 LTF : proposition de la pratique actuelle.....	75
Section 5.	La question juridique de principe : ses liens avec la motivation du mémoire.....	80
I.	L'exigence de motivation selon l'article 42 alinéa 2 première phrase LTF	81

II.	L'exigence de motivation selon l'article 42 alinéa 2 seconde phrase LTF.....	82
ENVOI VERS LE TITRE II		87
TITRE II.	DE LA QUESTION JURIDIQUE DE PRINCIPE : LES INCOHERENCES DE L'INTERPRETATION ACTUELLE.....	91
Chapitre 1.	De la question juridique de principe : les incohérences de l'interprétation actuelle – Les nuances du droit positif	95
Section 1.	La prévalence de la valeur litigieuse sur la question juridique de principe : une « erreur » de lecture de l'article 191 alinéa 2 Cst. féd.....	95
I.	L'approche contemporaine de la lettre de l'article 191 alinéa 2 Cst. féd. dans ses versions française et italienne	96
II.	L'approche contemporaine de la lettre de l'article 191 alinéa 2 Cst. féd. dans sa version allemande.....	96
III.	L'article 191 alinéa 2 Cst. féd. : la présence de deux propositions et l'apport d'une lecture <i>a contrario</i>	97
A.	La proposition conditionnelle : la valeur litigieuse dépendante de la question juridique de principe.....	97
B.	La proposition principale : la question juridique de principe comme garantie constitutionnelle d'accès au Tribunal fédéral.....	98
C.	Les interprétations systématique et téléologique : la mise en réseau des articles 188 et 191 Cst. féd.....	99
D.	L'apport d'une interprétation <i>a contrario</i>	100
IV.	La question juridique de principe, principe de l'accès au Tribunal fédéral	101
V.	L'article 191 alinéa 2 Cst. féd. : une disposition à l'histoire plurielle	102
Section 2.	L'apport d'une lecture « en réseau » : la question juridique de principe comprise par quatre hypothèses de notions connexes	104
I.	La question juridique de principe et ses liens avec la conférence des présidents, le changement de jurisprudence et les précédents .	105
A.	La conférence des présidents : l'article 16 LTF	105
B.	Les cours réunies pour cause de changement de jurisprudence ou de création d'un précédent : l'article 23 LTF.....	106
§ 1.	Le changement de jurisprudence	109
§ 2.	La création d'un précédent.....	109
§ 3.	Les rapports entre la question juridique de principe, le changement de jurisprudence et les précédents.....	110
II.	La question juridique de principe et l'arrêt de principe	113

A.	Une question liminaire à résoudre : à quelle jurisprudence se vouer ?.....	113
B.	La question juridique de principe et l'arrêt de principe : quels liens ?	114
III.	La question juridique de principe et le cas particulièrement important (art. 84 et 84a LTF).....	115
A.	Les articles 84 et 84a LTF : un aperçu historique.....	116
§ 1.	L'article 84 LTF	116
§ 2.	L'article 84a LTF	117
B.	Les articles 84 et 84a LTF : l'interprétation contemporaine.....	119
C.	Les rapports entre la question juridique de principe et le cas particulièrement important	122
IV.	La question juridique de principe et l'hypothèse réservée à l'article 109 alinéa 2 littera b LTF	124
A.	Le sens de l'article 109 alinéa 2 littera b LTF.....	124
B.	Les rapports entre la question juridique de principe et la divergence telle que prévue par l'article 109 alinéa 2 <i>littera</i> b LTF	125

**Chapitre 2. De la question juridique de principe :
les incohérences de l'interprétation actuelle –
Les nuances de l'histoire 127**

Section 1.	L'histoire du Tribunal fédéral et de la question juridique de principe : un aperçu de l'histoire judiciaire fédérale jusqu'en 1968	130
I.	Le Tribunal fédéral sous le régime de la Constitution fédérale du 12 septembre 1848.....	131
II.	Le Tribunal fédéral sous le régime de la Constitution fédérale du 29 mai 1874.....	133
A.	Les attributions du Tribunal fédéral consacrées par la Constitution fédérale du 29 mai 1874	134
B.	La loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale.....	137
§ 1.	Les notions d' <i>importance</i> et d' <i>importance de l'objet du litige</i> : les articles 53, 61 et 68 alinéa 3 P-OJ 1893 ainsi que les articles 59, 61 et 67 alinéas 3 et 4 OJ 1893	138
§ 2.	La composition du Tribunal fédéral et l'institution du <i>Tribunal fédéral en corps</i>	141
§ 3.	La procédure d'examen préliminaire	142
C.	L'arrêt fédéral urgent du 11 décembre 1941	143
§ 1.	Les révisions entre 1893 et 1941 : un bref aperçu.....	143
§ 2.	Genèse de l'arrêt fédéral urgent du 11 décembre 1941	147
§ 3.	En particulier, l'article premier de l'arrêt fédéral urgent du 11 décembre 1941.....	147
§ 4.	En particulier, la procédure d'examen préliminaire	148

D.	La révision totale ayant mené à la loi fédérale du 16 décembre 1943 d'organisation judiciaire.....	149
§ 1.	La notion d' <i>affaires de droit civil, public ou administratif ayant une grande importance ou une haute portée de principe</i>	150
§ 2.	L'institution des <i>sections réunies</i>	152
§ 3.	La valeur litigieuse	152
§ 4.	La procédure d'examen préliminaire	153
Section 2.	La révision du 20 décembre 1968 de la loi fédérale d'organisation judiciaire : naissance de la question de principe	153
Section 3.	Evolution de la question de principe durant les années 1970	155
I.	La commission MARTI et le projet de révision de 1974	156
II.	Les réflexions privées et la commission CAVIN : esquisses autour des procédures permettant un choix selon l'importance.....	157
A.	Les réflexions « privées ».....	158
B.	La commission CAVIN : proposition d'une procédure d'autorisation.....	159
III.	La révision du 6 octobre 1978 de la loi fédérale d'organisation judiciaire.....	160
A.	La composition de la cour en procédure ordinaire	160
B.	La procédure sommaire.....	161
Section 4.	Le projet de révision totale de l'organisation judiciaire fédérale des années 1980.....	162
I.	Les raisons de la surcharge.....	164
II.	Les mesures du projet de réforme	165
A.	Les propositions de la Commission DUBS	165
§ 1.	La création de juridictions administratives fédérales inférieures.....	166
§ 2.	L'aggravation des conditions d'accès au Tribunal fédéral.....	167
a.	La valeur litigieuse	167
b.	La valeur litigieuse et la question juridique de principe	168
c.	La valeur litigieuse, la question juridique de principe et la procédure d'accès au Tribunal fédéral	169
§ 3.	La composition de la cour et la procédure sommaire.....	171
B.	Le projet du Conseil fédéral et les débats aux Chambres fédérales	172
§ 1.	La procédure de sélection de cas <i>a priori</i> et l'importance de la cause	172
a.	La procédure de sélection de cas <i>a priori</i>	172
1.	La solution adoptée par le Conseil fédéral : la <i>procédure d'admission</i>	172
2.	La solution adoptée par les Chambres fédérales : la <i>procédure d'examen préalable</i>	174
b.	L'importance de la cause	178
1.	La solution du Conseil fédéral.....	178
2.	La solution des Chambres fédérales	181

§ 2.	La valeur litigieuse	182
§ 3.	L'exclusion d'accès	183
§ 4.	La composition de la cour et la procédure simplifiée	184
III.	Le sort de la réforme	185
Section 5.	La révision du 4 octobre 1991 de la loi fédérale d'organisation judiciaire	185
I.	La décharge du Tribunal fédéral : objectif à court terme	186
A.	La valeur litigieuse	187
B.	L'abandon de la procédure de sélection des cas, singulièrement de la question de principe comme critère de recevabilité	188
C.	La composition de la cour	188
D.	La procédure simplifiée	189
II.	La révision totale de l'organisation judiciaire fédérale : objectif à long terme	190
Section 6.	La révision constitutionnelle des 18 avril 1999 et 12 mars 2000 et l'adoption de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral : l'avènement de la question juridique de principe	191
I.	Les travaux des commissions d'experts KÄLIN et KOLLER	192
A.	L'accès au Tribunal fédéral	194
§ 1.	L'adoption d'une procédure de sélection de cas <i>a priori</i> : la procédure d'examen préalable et la question juridique de principe	195
§ 2.	L'abandon de la valeur litigieuse	199
§ 3.	L'exclusion d'accès et l'avis préjudiciel	200
B.	La composition de la cour	204
C.	La motivation du mémoire	205
D.	Le renforcement des autorités judiciaires cantonales et la création de juridictions fédérales de première instance	206
II.	La révision constitutionnelle du 12 mars 2000	206
A.	Le rôle du Tribunal fédéral : l'article 188 alinéa 1 Cst. féd.	207
B.	L'accès au Tribunal fédéral : l'article 191 Cst. féd. – La question juridique de principe, les graves conséquences de l'issue du litige pour une partie et l'avis préjudiciel : garanties d'accès au Tribunal fédéral	209
§ 1.	L'accès au Tribunal fédéral fondé sur la question juridique de principe : l'article 191 alinéas 1 et 2 Cst. féd.	211
a.	L'approche du Conseil fédéral	211
b.	L'approche des Chambres fédérales	213
§ 2.	L'exclusion d'accès et l'avis préjudiciel : l'article 191 alinéa 3 Cst. féd.	216
a.	L'approche du Conseil fédéral	216
b.	L'approche des Chambres fédérales	217
§ 3.	Les liens entre les restrictions d'accès et la garantie générale d'accès : l'article 29a Cst. féd.	218
C.	La procédure simplifiée : l'article 191 alinéa 4 Cst. féd.	220

D.	Le renforcement des instances inférieures : les articles 191a et 191b Cst. féd.	221
III.	La loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral.....	222
A.	La question juridique de principe : son interprétation historique...	224
§ 1.	L'approche du Conseil fédéral.....	224
§ 2.	L'approche des Chambres fédérales.....	225
B.	La question juridique de principe en rapport avec les restrictions d'accès.....	226
§ 1.	La question juridique de principe et la valeur litigieuse.....	226
a.	La question juridique de principe et la valeur litigieuse dans le contexte du recours en matière civile.....	226
b.	La question juridique de principe et la valeur litigieuse dans le contexte du recours en matière de droit public.....	227
§ 2.	L'exclusion d'accès.....	229
§ 3.	La particularité des recours en matière de droit public relatif à des contestations portant sur des marchés publics : l'histoire de l'article 83 <i>littera f</i> LTF.....	231
C.	La question juridique de principe en rapport avec le recours constitutionnel subsidiaire.....	233
D.	La question juridique de principe en rapport avec la composition de la cour et avec la procédure simplifiée.....	235
§ 1.	La <i>Conférence des présidents</i> et le <i>Changement de jurisprudence et précédents</i>	235
a.	La Conférence des présidents : l'article 16 LTF.....	236
b.	Le Changement de jurisprudence et précédents : l'article 23 LTF.....	236
§ 2.	La composition ordinaire de la cour.....	238
§ 3.	La procédure simplifiée.....	238
E.	La question juridique de principe en rapport avec la motivation du mémoire.....	241
F.	L'entrée en vigueur.....	241

Chapitre 3. De la question juridique de principe : les incohérences de l'interprétation actuelle – Les nuances du droit comparé 243

Section 1.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec le droit français.....	244
I.	Un éclairage sur l'histoire judiciaire française.....	245
II.	Le pourvoi en cassation.....	247
III.	Aperçu des solutions du droit français pour garantir le développement du droit et la cohérence de la jurisprudence par les juridictions suprêmes.....	249
A.	Les chambres mixtes et l'assemblée plénière.....	249
§ 1.	Les chambres mixtes.....	250
§ 2.	L'assemblée plénière.....	250
B.	Le pourvoi en cassation fondé sur la contrariété de jugement.....	251

C.	Le pourvoi en cassation dans l'intérêt de la loi.....	253
D.	La saisine pour avis de la Cour de Cassation et l'avis sur une question de droit du Conseil d'Etat	254
§ 1.	La définition et l'objet de la procédure	255
§ 2.	La procédure : ses grandes lignes.....	256
§ 3.	Les conditions.....	257
a.	Une question de droit.....	257
b.	Une question de droit nouvelle.....	257
c.	Une difficulté sérieuse.....	258
d.	Nombreux litiges.....	258
Section 2.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec le droit allemand	258
I.	La notion de <i>Rechtsprechung</i> : le rôle central du juge.....	259
II.	Bref aperçu des principaux moyens de droit en Allemagne en procédures civile et administrative	262
A.	L'appel – <i>Die Berufung</i>	264
§ 1.	Un aperçu de la procédure d'appel.....	264
§ 2.	Particularités en procédure civile	265
§ 3.	Particularités en procédure administrative.....	266
a.	L'appel en vertu des <i>ernstliche Zweifel an der Richtigkeit des Urteils</i>	267
b.	L'appel en vertu des <i>besondere tatsächliche oder rechtliche Schwierigkeiten</i>	268
B.	La révision – <i>Die Revision</i>	269
§ 1.	Un aperçu de la procédure de révision.....	269
§ 2.	Particularités en procédure civile	271
§ 3.	Particularités en procédure administrative.....	271
III.	Les procédures intrajuridictionnelles d'unification de jurisprudence en matière civile et administrative	272
A.	Critères communs aux procédures civile et administrative.....	272
B.	Particularités en procédure civile	273
C.	Particularités en procédure administrative.....	273
D.	En droit constitutionnel : un bref aperçu.....	274
IV.	Les notions de <i>Frage von grundsätzlicher Bedeutung</i> , de <i>Rechtssache von grundsätzlicher Bedeutung</i> et leurs analogues.....	276
A.	Concordance linguistique ?	276
B.	Examen de la pratique allemande : un aperçu.....	277
§ 1.	Les notions de <i>Frage von grundsätzlicher Bedeutung</i> et de <i>Rechtssache von grundsätzlicher Bedeutung</i>	277
a.	Le qualificatif <i>klärungsbefürftig</i>	278
b.	Le qualificatif <i>entscheidungsrelevant</i>	279
c.	Le qualificatif <i>klärungsfähig</i>	280
d.	La notion de <i>Fortbildung des Rechts</i>	280
§ 2.	La notion de <i>Divergenz</i>	281

Section 3.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec le droit fédéral étasunien	284
I.	Aperçu des voies de droit préalables à l'accès à la Cour suprême des Etats-Unis.....	285
II.	La Cour suprême des Etats-Unis	287
A.	Compétences et procédure d'accès.....	287
B.	Particularité de l'accès à la Cours suprême : le <i>writ of certiorari</i>	290
§ 1.	Origine et définition.....	290
§ 2.	Cas justifiant la délivrance d'un <i>writ of certiorari</i>	294
Section 4.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec d'autres ordres juridiques	296
I.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec le droit européen	297
A.	Le rôle de la Cour de Justice de l'Union européenne dans le concert des institutions communautaires	297
B.	La notion et la portée du renvoi préjudiciel	299
C.	Les conditions d'accès à la Cour de Justice dans le cadre du renvoi préjudiciel.....	300
D.	La procédure du renvoi préjudiciel : un aperçu	302
E.	Distinction entre le caractère obligatoire ou facultatif de la saisine de la Cour de Justice	303
§ 1.	La faculté de renvoi préjudiciel	304
§ 2.	L'obligation de renvoi préjudiciel	304
II.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec le régime établi par la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales	305
A.	La Cour européenne des droits de l'homme : un bref aperçu.....	305
B.	La Cour européenne des droits de l'homme : la composition des cours.....	307
§ 1.	La compétence du juge unique : l'article 27 CEDH	307
§ 2.	La compétence du comité de trois juges : l'article 28 CEDH – La notion de <i>jurisprudence bien établie par la Cour</i>	307
§ 3.	La compétence de la Chambre : l'article 29 CEDH.....	309
§ 4.	La compétence de la Grande Chambre : les articles 30 et 31 CEDH – Les notions de <i>question grave relative à l'interprétation de la Convention ou de ses protocoles</i> et de <i>solution pouvant conduire à une contradiction avec un arrêt rendu antérieurement par la Cour</i>	310
C.	L'accès à la Cour européenne des droits de l'homme en vertu du Protocole n° 14 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales amendant le système de contrôle de la Convention	311
§ 1.	Le contexte à l'origine de l'adoption du Protocole n° 14 : un aperçu	311

§ 2.	La Cour européenne des droits de l'homme et la notion de <i>préjudice important</i> : article 35 CEDH tel que modifié par le Protocole n° 14	312
III.	La question juridique de principe : un aperçu de ses analogies avec le droit fédéral canadien.....	316
A.	Aperçu des instances inférieures	317
B.	La Cour suprême du Canada	319
§ 1.	L'appel avec autorisation auprès de la Cour suprême du Canada...	320
§ 2.	La saisine de la Cour suprême en tant que <i>juridiction spéciale</i>	322
ENVOI VERS LE TITRE III.....		327
TITRE III.	DE LA QUESTION JURIDIQUE DE PRINCIPE : LES FONDEMENTS METAPHYSIQUES	331
Chapitre 1.	De la question juridique de principe : les fondements métaphysiques – La métaphysique de l'univocité : les linéaments de sa structure de pensée.....	337
Section 1.	Les fondements platoniciens et cartésiens de la métaphysique de l'univocité : la séparation du corps et de l'âme, des mondes sensible et intelligible.....	338
I.	Les origines de la distinction entre l'âme et le corps : un aperçu des enseignements du platonisme	338
A.	La figure du ressouvenir ou de la réminiscence : ouverture sur l'immortalité de l'âme.....	339
B.	Le mythe de la caverne : le ressouvenir du Ciel des Idées	340
C.	La distinction entre le corps et l'âme : la perfection du monde intelligible, l'imperfection du monde sensible.....	343
II.	L'épistémologie moderne : le dualisme entre le monde intelligible et celui sensible – Un aperçu des enseignements du cartésianisme	344
A.	La quête de la connaissance : ouverture sur le doute méthodique .	344
B.	La quête de la connaissance : la recherche d'un point-origine certain et évident, le <i>cogito ergo sum</i>	345
C.	La quête de la connaissance : la Méthode.....	347
Section 2.	Les conséquences de la métaphysique de l'univocité	348
I.	Une compréhension univoque du monde	348
II.	La relégation du monde sensible au rang d'accident.....	349
III.	La compréhension du monde : la déduction.....	350
Section 3.	Les conséquences de la métaphysique de l'univocité en droit.....	351
I.	La diction absolument une de la chose juridique : le légalisme ou la loi en tant que finalité du droit	351
II.	La relégation du monde sensible en droit : la distinction entre les faits et le droit – Les faits en tant qu'accidents.....	353

III.	Le syllogisme judiciaire : la qualification-subsumption de type déductif.....	354
Chapitre 2.	De la question juridique de principe : les fondements métaphysiques – La métaphysique de l’analogie : les linéaments de sa structure de pensée.....	357
Section 1.	Les fondements aristotéliens de la métaphysique de l’analogie : l’union du corps et de l’âme, des mondes sensible et intelligible.....	358
I.	La métaphysique de l’analogie : la quête de la connaissance – L’union du corps et de l’âme	358
II.	La métaphysique de l’analogie : le mariage de causes hétérogènes.	360
A.	La pluralité de causes	361
B.	La relation transcendantale	363
Section 2.	Les conséquences de la métaphysique de l’analogie.....	365
I.	La prégnance de l’analogie	365
A.	L’analogie de proportionnalité : un aperçu.....	367
B.	L’analogie d’attribution : un aperçu.....	367
II.	Les réalités, le monde sensible comme moteur de la compréhension de la nature de la chose – Les liens entre les analogies de proportionnalité et d’attribution....	368
III.	La compréhension du monde : l’induction sous hypothèse ou abduction	370
Section 3.	Les conséquences de la métaphysique de l’analogie en droit.....	373
I.	Le juste comme finalité du droit et la prégnance de l’analogie.....	373
A.	Le juste comme finalité du droit	373
B.	Le juste comme finalité du droit et la prégnance de l’analogie : une redistribution des rôles entre la loi, la jurisprudence et la doctrine	375
II.	L’union transcendantale du fait et du droit : une distinction intellectuelle, une union pragmatique	379
III.	L’abduction en droit, singulièrement la distinction entre présentation et effectuation	381
	ENVOI VERS LE TITRE IV	385

TITRE IV.	DE LA QUESTION JURIDIQUE	
	DE PRINCIPE : UNE LECTURE RENOUVELEE.....	391
Chapitre 1.	De la question juridique	
	de principe : ses rapports avec la nature	
	du Tribunal fédéral – La relation	
	transcendantale entre la question juridique	
	de principe et l'autorité judiciaire suprême.....	393
Section 1.	La notion d'autorité judiciaire suprême :	
	son interprétation par la doctrine contemporaine –	
	Le contexte en droit positif.....	394
Section 2.	La notion d'autorité judiciaire suprême :	
	une interprétation renouvelée à la lumière	
	des enseignements de la philosophie du droit.....	395
I.	La notion d'autorité : d'une autorité-commandement	
	à une autorité reconnaissance	396
A.	La notion d'autorité : brefs éclairages plurilingues.....	396
B.	La notion d'autorité : une interprétation à la lumière de	
	la philosophie du droit – La distinction entre autorité- <i>potestas</i>	
	et autorité- <i>auctoritas</i>	397
§ 1.	L'autorité-commandement : l'autorité- <i>potestas</i>	399
a.	L'autorité-commandement : la volonté infinie	400
b.	L'autorité-commandement : l'autorité- <i>potestas</i>	400
c.	L'autorité-commandement : l'autorité-reconnaissance	
	comme un simple témoignage.....	401
§ 2.	L'autorité-reconnaissance : l'autorité- <i>auctoritas</i>	404
a.	L'autorité-reconnaissance : son origine étymologique –	
	L' <i>auctoritas</i>	404
b.	L'autorité-reconnaissance : la reconnaissance d'un savoir	405
II.	La notion d'autorité judiciaire : rendre la justice –	
	la diction du juste dans et à l'occasion du cas	410
A.	La notion d'autorité judiciaire : brefs éclairages	
	de droit comparé – Rappel de la notion	
	de <i>Rechtsprechung</i> consacrée par le droit allemand.....	411
B.	La notion d'autorité judiciaire : une institution dont la finalité	
	est de rendre la justice – Une interprétation à la lumière	
	de la philosophie du droit.....	411
§ 1.	Les origines étymologiques de l'adjectif judiciaire.....	412
§ 2.	Les enseignements de la philosophie du droit : l'adjectif	
	judiciaire, traduction du rôle de rendre la justice, de dire le juste ...	413
a.	La notion d'autorité judiciaire : rendre justice,	
	une perspective institutionnelle.....	414
b.	La notion d'autorité judiciaire : rendre justice dans le cas –	
	Une perspective substantielle, traduction de la métaphysique de	
	l'analogie	415

c.	La notion d'autorité judiciaire : dire le droit, dire le juste pour l'avenir	417
III.	La notion d'autorité judiciaire suprême : la diction une et souveraine du droit – Le Tribunal fédéral en qualité de Cour suprême	419
A.	La notion d'autorité judiciaire suprême : brefs éclairages plurilingues en guise d'introduction.....	420
B.	La notion d'autorité judiciaire suprême : bref rappel des enseignements du droit comparé	421
C.	La notion d'autorité judiciaire suprême : les limites de l'interprétation contemporaine – La poursuite d'un modèle d'unicité organisationnelle.....	422
§ 1.	La notion d'autorité judiciaire suprême : les limites de l'interprétation contemporaine – Son caractère partiel.....	422
§ 2.	La notion d'autorité judiciaire suprême : les limites de l'interprétation contemporaine – La poursuite d'un modèle unitaire.....	425
D.	La notion d'autorité judiciaire suprême : une lecture renouvelée – Le Tribunal fédéral en sa qualité de Cour suprême, de Cour dernière et première souveraine	427
§ 1.	La notion d'autorité judiciaire suprême : brèves considérations étymologiques en guise d'introduction.....	427
§ 2.	La notion d'autorité judiciaire suprême : une lecture renouvelée de la suprématie	428
a.	La suprématie : une parole singulière – Le Tribunal fédéral, détenteur d'une parole juridique souveraine	429
b.	La suprématie : une réalité duale – Le Tribunal fédéral en qualité de Cour suprême : la Cour dernière et la Cour première	432
Section 3.	Le Tribunal fédéral, l'autorité judiciaire suprême de la Confédération – De l'unique Cour suprême à une Cour suprême accidentelle et partielle : indices d'une hésitation	436
I.	L'économie entre les articles 29a seconde phrase et 191 alinéa 3 Cst. féd., entre les notions de cas exceptionnels et de domaines déterminés.....	437
II.	L'article 191 alinéa 3 Cst. féd. : premier indice des hésitations sur la nature du Tribunal fédéral – Le Tribunal fédéral, une autorité judiciaire suprême partielle	440
Chapitre 2.	De la question juridique de principe : une définition renouvelée	443
Section 1.	La question juridique de principe : une définition renouvelée – L'affirmation d'un archétype juridique.....	444
I.	La notion de <i>question juridique</i> : une enquête vers l'affirmation d'un <i>type juridique</i>	445

A.	Brèves considérations linguistiques introductives	445
B.	La question juridique : l'enquête vers un type juridique.....	447
II.	La notion de question juridique <i>de principe</i> : une enquête vers l'affirmation d'un <i>archétype</i> juridique	451
A.	Brèves considérations linguistiques introductives : la notion de principe ou sa racine archè, une figure polysémique ..	452
B.	La conjugaison de la notion de question juridique et de la qualité de principe : une lecture renouvelée – La question juridique de principe : un archétype juridique affirmé en autorité..	454
C.	La conjugaison de la notion de question juridique et de la qualité de principe : une lecture renouvelée – Plus particulièrement les liens entre la question juridique de principe et la protection des droits fondamentaux	463
Section 2.	La question juridique de principe : une définition renouvelée – Ses rapports avec la motivation du mémoire de recours et la composition de la cour par les enseignements de la métaphysique de l'analogie	469
I.	La question juridique de principe et la motivation du mémoire : une lecture renouvelée	469
A.	La question juridique de principe et la motivation du mémoire : bref rappel de l'interprétation contemporaine	469
B.	La question juridique de principe et la motivation du mémoire : les ressorts philosophiques de l'interprétation contemporaine	471
C.	La question juridique de principe et la motivation du recours : une question juridique de principe argumentée.....	473
II.	La question juridique de principe et la composition de la cour : une lecture renouvelée	478
A.	La question juridique de principe et la composition de la cour : comment savoir ? – Le rôle épistémologique de la jurisprudence publiée dans le Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral	479
B.	L'interprétation de l'article 109 alinéa 1 LTF par les jurisprudence et doctrine contemporaines.....	482
C.	Pour une lecture renouvelée de la question juridique de principe à l'aide de la composition de la cour : la question juridique de principe en substance et en hypothèse	485
§ 1.	L'article 20 alinéa 2 LTF : une traduction de l'autorité judiciaire suprême – La question juridique de principe en substance	485
§ 2.	L'article 109 alinéa 1 LTF : la question juridique de principe en hypothèse, ou la possibilité de l'existence d'une question juridique de principe	489
a.	Le rattachement constitutionnel de l'article 109 alinéa 1 LTF : l'article 191 alinéa 4 Cst. féd. ?.....	489
b.	L'article 109 alinéa 1 LTF : la question juridique de principe en hypothèse.....	491

c.	Les liens entre la question juridique de principe et l'article 109 alinéa 2 <i>littera</i> b LTF : un bref rappel.....	496
§ 3.	Modèle pour la composition de la cour : un tableau synthétique ...	497
Chapitre 3.	De la question juridique de principe : une finalité renouvelée	499
Section 1.	La question juridique de principe selon l'interprétation actuelle : ses liens avec l'érection de la décharge en finalité de la réforme de la justice fédérale – Une finalité adultérée.....	500
I.	L'érection de la décharge du Tribunal fédéral en tant que finalité de la réforme de la justice : une lecture historique biaisée ..	501
II.	L'érection de la décharge du Tribunal fédéral en tant que finalité de la réforme de la justice : les ressorts philosophiques	502
III.	Le rôle de la décharge selon une perspective renouvelée : la décharge comme traduction d'un processus tendant vers une fin précise.....	503
Section 2.	La question juridique de principe : une lecture renouvelée de sa finalité	505
I.	La question juridique de principe : une finalité retrouvée.....	506
II.	La question juridique de principe : le critérium d'accès premier au Tribunal fédéral	514
A.	La garantie d'accès au sens de l'article 29a Cst. féd.....	516
B.	La garantie d'accès au sens de l'article 191 alinéa 1 Cst. féd.....	517
C.	L'union interprétative des articles 29a première phrase, 188 alinéa 1 et 191 Cst. féd. : la question juridique de principe comme critérium d'accès premier – La question juridique de principe en tant que garantie d'accès réservée aux interrogations juridiques suprêmes.....	518
Section 3.	La question juridique de principe, la valeur litigieuse et l'exclusion d'accès : leur distinction téléologique – Une lecture renouvelée.....	520
I.	La question juridique de principe, la valeur litigieuse et l'exclusion d'accès : les ressorts philosophiques de l'interprétation actuelle	520
A.	La valeur litigieuse et l'exclusion d'accès : la primordiale de la volonté du législateur dans la détermination de l'accès au Tribunal fédéral	521
B.	La relégation de la question juridique de principe : le rejet de la finalité.....	523
II.	La question juridique de principe, la valeur litigieuse et l'exclusion d'accès : une lecture renouvelée	524
A.	La question juridique de principe et la valeur litigieuse : une lecture renouvelée – La valeur litigieuse comme un indice d'une question juridique de principe en hypothèse	525

B.	La question juridique de principe et l'exclusion d'accès : une lecture renouvelée – La question juridique de principe en qualité de critérium d'accès premier, y compris en cas d'exclusion d'accès.....	530
§ 1.	La lecture positiviste des législateur, jurisprudence et doctrine contemporains : l'exclusion de l'accès au Tribunal fédéral comprise de manière absolue.....	530
§ 2.	La question juridique de principe dans le contexte particulier de l'article 83 <i>littera f</i> LTF.....	537
a.	L'article 83 <i>littera f</i> LTF : son interprétation littérale – Une virgule ou un point-virgule ?.....	538
b.	L'article 83 <i>littera f</i> LTF : son interprétation systématique – Le contexte	538
c.	L'article 83 <i>littera f</i> LTF : son interprétation téléologique – Pour une lecture renouvelée	541
Section 4.	La question juridique de principe et le recours constitutionnel subsidiaire : leur distinction téléologique – Une lecture renouvelée.....	548
I.	Le recours constitutionnel subsidiaire : un rappel de la pratique actuelle.....	548
II.	Les limites de la pratique actuelle : une ouverture vers une lecture renouvelée de l'économie entre la question juridique de principe et le recours constitutionnel subsidiaire	549
III.	Pour une lecture renouvelée de l'économie entre la question juridique de principe et le recours constitutionnel subsidiaire : l'apport de la lecture téléologique	553
A.	Le recours constitutionnel subsidiaire : sa finalité – La protection des droits fondamentaux de l'individu.....	554
B.	Le recours constitutionnel subsidiaire selon l'interprétation jurisprudentielle contemporaine : une finalité altérée, pire une nature adultérée	556
C.	Pour une lecture renouvelée de l'économie entre la question juridique de principe et le recours constitutionnel subsidiaire : une réhabilitation de leur finalité respective.....	558
	CONCLUSION	563
	TABLE DES MATIERES.....	571